



Vente entre particulier de meubles de famille

Par Visiteur

Bonjour,

je souhaite acheter des meubles de salons à une personne de ma famille. Comment puis je officialiser la vente, pour qu'il n'y ait pas de litige possible? Et peut elle me les conserver le temps que je les recupère?

Merci beaucoup

C'est urgent

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Afin d'officialiser cette vente vous devez avec l'autre partie rédiger un contrat de vente.
Ce dernier devra comporter le plus de mentions possibles afin d'être le plus valable possible:

- vos identités, adresses
- qui est le vendeur et qui est l'acheteur
- la description des meubles vendus
- la valeur de chacun de ces meubles
- le mode de paiement (le mieux est un paiement par chèque afin qu'il y ait une trace mais vous pouvez également faire un paiement en liquide accompagné d'un papier décrivant les modalités de ce paiement)
- la date
- la signature des deux parties.

Concernant la garde de vos meubles: vous pouvez préciser dans le contrat que la délivrance des meubles se fera tel jour et qu'en attendant ils restent en dépôt chez le vendeur ou encore que le transfert de propriété n'aura lieu que le ... date de livraison des meubles.

Cordialement